

*Le sérignacais*

# notre Village

*Magazine municipal d'informations Décembre 2016*



*Fête de l'école*





Mesdames, Messieurs,

Malgré un climat économique encore très morose, beaucoup d'incertitudes sur l'avenir, la réforme des collectivités territoriales et les périodes électorales la Commune de Sérignac continue son bonhomme de chemin.

Vous le comprendrez aisément, l'évolution de plusieurs projets communaux est étroitement liée au climat politique actuel, nouveau gouvernement, nouveau parlement, baisse des dotations de fonctionnement de l'état, difficulté à récupérer certaines subventions, la rentrée de septembre sera décisive.

De toutes façon, par contre, nous sommes heureux de vous présenter les manifestations de l'été, gage du bien vivre à Sérignac.

Pour terminer, en associant le Conseil Municipal, je voudrais remercier très sincèrement l'ensemble des bénévoles et les membres actifs de toutes nos associations sportives et culturelles qui font un travail remarquable, je salue, remercie également tout notre personnel communal, Administration, École, MARPA, en particulier le service Technique pour l'entretien et le fleurissement de notre Bourg.

Sérignacaise, Sérignacais, votre présence nombreuses aux manifestations estivales sera pour nous tous « Élus et Bénévoles » un encouragement à faire toujours mieux.

Amicalement à tous ...

**Jean Dreuil**

## Bienvenue aux nouveaux commerçants

Nous souhaitons aux nouveaux commerçants Bourt Jean-Philippe qui a ouvert une boulangerie au 2224 Avenue des Landes, et à Loys Michelet et Claverie Laurence repreneurs du restaurant l'Escale au 1 place de l'hôtel de ville, la bienvenues dans notre village.



## Coordonnées de la mairie



2, Place de l'hotel de ville  
47310 Sérignac / Garonne



05.53.68.63.54



mairie@serignac-gne.fr



[www.serignac-sur-garonne.fr](http://www.serignac-sur-garonne.fr)

# Urbanisme

## 1) Autorisations d'Urbanisme...

Il est rappelé à chacun, l'obligation d'effectuer une demande d'autorisation (cerfa Permis de Construire ou cerfa Déclaration Préalable), et d'attendre l'avis positif avant le début des travaux.

Exemples les plus fréquents : maison, garage, abri de jardin, piscine, clôture, portail, également toute modification à l'existant (ex : création ou suppression d'ouvertures).....mais aussi installations de panneaux photovoltaïques.

## 2) Installation ou Construction de Piscine

| PISCINES HORS-SOL                      | Installation maxi<br>3 mois/an | Installation Supérieure à<br>3 mois/an |
|----------------------------------------|--------------------------------|----------------------------------------|
| Égale ou inférieure à 10m <sup>2</sup> | Pas d'autorisation             | Pas d'autorisation                     |
| Inférieure à 100m <sup>2</sup>         | Pas d'autorisation             | Déclaration Préalable                  |
| Supérieure à 100m <sup>2</sup>         |                                | Permis de Construire                   |

  

| PISCINES ENTERRÉES<br>Surface du BASSIN | Sans ABRI             | Avec ABRI                                                                                             |
|-----------------------------------------|-----------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Égale ou inférieure à 10m <sup>2</sup>  | Sans formalité        | Sans formalité                                                                                        |
| Inférieure à 100m <sup>2</sup>          | Déclaration Préalable | Déclaration Préalable<br>(hauteur maxi 1,80m)<br>Permis de Construire<br>(hauteur supérieure à 1,80m) |
| Supérieure à 100m <sup>2</sup>          | Permis de Construire  | Permis de Construire                                                                                  |

Pour plus de précisions ou de renseignements, veuillez consulter l'Urbanisme de votre mairie, ou le site internet : **Accueil Particuliers/Service Public...** rubrique « mon service public », logement, urbanisme

## 3) Réglementation feux de jardin

Un particulier n'a pas le droit de brûler de déchets à l'air libre. Les déchets dits "verts" produits par les particuliers sont considérés comme des déchets ménagers.

Ainsi, il est notamment interdit de brûler dans son jardin : l'herbe issue de la tonte de pelouse, les feuilles mortes, les résidus d'élagage, de taille de haies ou d'arbustes, de débroussaillage, les épluchures....etc...

## 4) Dépôts d'Encombrants et cartons

Il est constaté le dépôt d'objets ou mobilier encombrants autour des containers réservés aux bouteilles et journaux situés Salle des Fêtes et Hall associatif, également au sein de l'espace « poubelles ménagères » Porte du Lau. Nous rappelons l'interdiction de ces dépôts, et l'existence de la déchetterie de Brax destinée à cet effet.

## 5) Assainissement du secteur JANGARRON (rue Saint Exupéry, rue du Château d'eau)

La modification du réseau existant comprend la création d'un réseau séparatif entre les eaux usées et les eaux pluviales :

- Les Eaux usées seront collectées dans le nouveau réseau
- Les Eaux pluviales seront orientées dans le réseau existant

Ces travaux débutés en juin se termineront en juillet.

## ACCESSIBILITÉ

### Planification

Calendrier des actions de mise en accessibilité (études et travaux), sont concernées :

- Bibliothèque, École primaire, Église, Salle d'exposition.

Pour ces lieux, une première phase consacrée à l'étude de mise en accessibilité a débuté au cours du premier semestre 2017. Les travaux de mise en conformité de la salle d'exposition et de l'accès à l'église et de la bibliothèque, s'effectueront courant du second semestre de cette année.

# ANIMATIONS DE L'ÉTÉ

- 17 juin : « Faites » de la musique sur la place du village, restauration : grillades, moules à la plancha... à partir de 19h
- 17et 18 juin salle ses expos « L'Atelier des Arts de Sérignac
- 1er juillet : 15H Chorale Basque « BIZI KANTUZ » dans l'église. Entrée libre , participation au chapeau  
19h30 : place du village, soirée basque, repas (13€) animée par le groupe « Arizcun »
- 1er et 2 juillet : 10H/18H – Salle des expos : tableaux Cesario Silva et objets recyclés Claude Jeannot.
- 8 juillet : Concert PRINCE NOIR entrée 10 € avec le groupe « Au temps Tic »  
Concours du meilleur dessert ; thème « du sports dans votre assiette » ouvert aux amateurs adultes et enfants qui devront apporter leur réalisation au Prince Noir avant 17h délibération du jury 18H
- 22 et 23 juillet : 10H/18H salles des expos : sculptures sur cuivre de Monsieur Laverdière et tableaux Madame Tina Loat
- 22 juillet : marché gourmand et artisanal à partir de 18H place du village, animation David Curtis , jeux pour enfants et promenade à poney
- 29 juillet : Guinguette au hall Associatif à 19H30 repas (13€) orchestre : Passion Musette , plancher ,
- 29 et 30juillet : 10H/18H – salle expos tableaux Madame Myriam Tauzin
- Vendredi 11 aout : 20H30 concours de belote salle des fêtes
- Samedi 12 aout au mardi 15 aout 10H/18H salle des expos photos de Madame Massieux
- Samedi 12 aout : 19H30 place du village repas (13€) animation jeux enfants  
13H : feux d'artifice
- Dimanche 13 aout : 9H bord du canal ; concours de pêche  
Place du village : randonnée pédestre  
14H30 jeux de quilles  
Concours de pétanque à la mêlée ; inscriptions SPAR
- Lundi 14 aout : 21h jardin aromatique jouxtant la mairie : « les BETTY BLUES » spectacle humoristique entrée : 10€

**SERIGNAC SUR GARONNE**  
**SAMEDI 8 JUILLET A 19H30**  
**AU PRINCE NOIR HOTEL- RESTAURANT**



**DU  
O  
U  
T  
E  
M  
P  
S  
T  
I  
C**



**ORGANISE  
PAR SERIGNAC ANIMATIONS**

**RESERVATIONS :**  
**06 82 44 88 49 - 06 70 05 47 94**

**SERIGNAC SUR GARONNE**  
**PRINCE NOIR HOTEL RESTAURANT**  
**SAMEDI 8 JUILLET**

**CONCOURS DU MEILLEUR DESSERT**



**T H E M E :**



**DU SPORT DANS VOTRE ASSIETTE**

**OUVERT AUX AMATEURS  
ADULTES ET ENFANTS**

**DESSERT A RAPPORTER  
AU PRINCE NOIR  
AVANT 17H  
DELIBERATION DU JURY A 18H00**



**ORGANISE  
PAR SERIGNAC ANIMATIONS**  
**INSCRIPTION : 06 82 44 88 49**

Réalisé par l'association CO-CLIC-CO - 2356 avenue des Landes 47310 SERIGNAC SUR GARONNE - ☎ 09 72 56 42 75 - ✉ coworking.serignac@gmail.com

Ne pas jeter sur la voie publique

- Mardi 15 août : vide grenier 6H/18H inscriptions :  
**06 07 32 59 66** à partir du 15 juillet  
10H30 : messe des Jubilaires  
12H : apéritif offert par la municipalité  
19H30 : Tourin + animation offert par Sérignac Animations,  
jeux pour enfants
- Dimanche 17 septembre 17H Eglise spectacle musical  
« Camino de Santiago » entrée 12€
- Samedi 23 septembre : salle des fêtes 20h30 soirée cabaret  
avec Amazing Grace entrée 5€
- Dimanche 24 septembre : 10H/18H Foire d'automne place du  
village : exposants, restauration , animation

**SERIGNAC SUR GARONNE**  
**LUNDI 14 AOUT 21H**



**Inscriptions et réservations au :**  
**06 82 44 88 49 – 06 70 05 47 94**



**ORGANISE PAR SERIGNAC ANIMATIONS**

Réalisé par l'association  
GARONNE - 7256 42 75 - [couviking-serignac@gmail.com](mailto:couviking-serignac@gmail.com)



## OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL

Madame DUROUVRAY vous accueille depuis le 5 mai 2017, tous les lundi, jeudi, vendredi, et samedi de 8h à 12h30 et de 16h à 19h. A partir du 1<sup>er</sup> juillet et jusqu'au 30 août aux mêmes horaires ainsi que le dimanche de 14h à 19h.



## LE COIN DES ASSOCIATIONS

### LILAS SERIGNACAIS

Le 30ème tournoi de pentecôte : un très bon cru !

Les jeunes ont disputé pendant 2 jours des matchs acharnés : TRESSES, RABASTENS, AUCH, LONS, GONDRIN, AGEN LAYRAC, GRANFONDS, PUYSMIROL, BOUDY VILLENEUVE, GAB, LILAS .... 8 équipes benjamins, 8 équipes minimes. Les finales : benjamins AGEN LAYRAC 44 TRESSES 32, minimes GAB 49 TRESSES 30

Dimanche en fin de journée le public est nombreux dans la salle pour applaudir le basket acrobatique présenté par les SLAM JUNPERS

La soirée paella ; un grand moment de convivialité échangé avec les supporters des équipes venus nombreux de l'extérieur et les locaux qui sont présents année après année !

La réussite du Tournoi repose sur les nombreux bénévoles qui s'activent jusqu'à l'épuisement et sur tous ceux qui logent les joueurs, un grand grand merci !!



Nos sponsors sont présents sur cette manifestation et nous aident pour notre tombola et les coupes et récompenses (SPAR, RUIZ, PHARMACIE, BANQUE POPULAIRE, LA TIGEENNE, LE PRINCE NOIR, L'ESCALE, GARAGE DU GRAVIER, TECHNIGRAV, VINCENT, HARRASSARY, MAIRIE, O RUGBY .....)

Cette année nous avons étrenné le nouveau chapiteau acquis par la MAIRIE DE SERIGNAC, c'est un plus pour réussir cette manifestation !

Pour clôturer la saison sportive l'Assemblée générale du

### LES JOYEUX PETANQUEURS SERIGNACAIS

Le soleil était bien présent ce dimanche 11 juin 2017 dans notre bastide. Les joyeux pétanqueurs Sérignacais organisaient une journée en souvenir de Francis VIGNEAU. Le matin un concours en tête à tête avec 98 participants, l'après midi un concours doublettes mixtes de 64 équipes et un concours triplettes promotions de 42 équipes. Sur ces trois manifestations, une dotation de 1200 € a été offerte par plusieurs sponsors dont Inter marché du Passage d'Agen, les ETS VILLARET, Groupama, Mary Beauté et bien d'autres. A midi de nombreux bénévoles du club ont servi un repas à plus de 110 personnes, et avec la chaleur la buvette n'a



pas eu de repos.

Une très bonne ambiance au sein du club a permis d'organiser cette journée et les différentes manifestations tout au long de l'année.

Le prochain concours sera en doublettes toutes catégories le 14 juillet 2017, nous vous attendons nombreux.

Le secrétaire.

### MAS 2 ZIK

**Animer, développer la culture musicale du Lot et Garonne**

**Créer un moment de convivialité et de découverte autour de la musique et de la scène alternative**

L'association Mas 2 Zik, créée en 2005, organise un concert gratuit chaque année, depuis 13 ans.

Notre association, née d'une bande de copains tous amoureux de musique et de concerts, œuvre pour la musique et la culture dans notre région. Les concerts organisés ont pour objectif d'animer le village qui nous a vu grandir pour certains et accueillir pour d'autres et de proposer aux amoureux de musique et aux familles un agréable moment festif et de convivialité. Nous souhaitons également mettre en avant et faire découvrir l'offre musicale de notre belle région.

Que ce soit à la salle des fêtes, au hall associatif ou sur la place du village, mas2zik propose différents thèmes pour ses 3 soirées annuelles : salsa, celtique, rock, raggaie, déguisés,,, toujours pour plaire au plus grand nombre et faire danser, chanter et sourire notre public de 7 à 77 ans ! Nombreux



sont les artistes à avoir fait halte dans notre beau village, de tous styles musicaux et de tous univers ! Mais toujours en privilégiant les groupes locaux !

Très prochainement aura lieu l'assemblée générale de l'association durant laquelle nous choisirons le programme de la saison 2017/2018.

Nous invitons toutes les personnes qui souhaiteraient rejoindre notre merveilleuse équipe de bénévoles à prendre contact avec nous afin de participer à nos choix pour cette nouvelle saison !

Contacts : Dominique FERNANDEZ (président) : 0670169319 ou Estelle BERLATO (secrétaire) : 0630323138

## NOS ÉCOLES

### L'école maternelle

Les enfants de l'école maternelle ont fêté Carnaval à l'école par une belle journée ensoleillée. La journée déguisée a été très appréciée de tout le monde !

Le traditionnel marché aux fleurs de l'école a eu lieu les 4 et 5 mai dans la rue Jules Ferry en présence des membres de l'APE ainsi que de Mr Essebiyea, producteur de fraises de la commune. L'opération a été encore une fois un franc succès grâce à la participation de nombreuses familles et des habitants de la commune.

Les enfants ont fleuri la cour de l'école dans le cadre de leur projet jardinage et ils ont également planté des plants de fraisiers. Nous sommes enfin allés chez Mr Essebiyea pour une cueillette de fraises.

La fête de l'école aura lieu le vendredi 23 mai à 18h45 dans la cour de l'école maternelle. La sortie de fin d'année se fera en suivant le vendredi 30 mars, l'ensemble des élèves se rendront à la ferme du Chaudron Magique à Bgnac. Enfin l'heure des vacances bien méritées pour petits et grands sonnera le vendredi 7 juillet !



### L'école élémentaire

#### Vive l'été, vive les vacances, vive les grandes vacances !

C'est avec un grand plaisir que nous entamons ce beau mois de juin à Sérignac, après une belle année studieuse. Les 79 élèves ont bien profité de leurs apprentissages dans les classes et ont bien profité aussi de moments agréables et conviviaux dans la cour de récréation. Vive l'école !

Cette année aura été marquée par 2 belles sorties régionales. Une 1ère sortie à La Cité de l'Espace de Toulouse le 30 mai qui a été passionnante, très bien organisée où chaque classe a été accompagnée par des spécialistes scientifiques tout au long de la journée pour découvrir ce monde de l'Espace incroyable, fabuleux.

Le 13 juin, toute l'école est partie à la découverte de la capitale de la Nouvelle Aquitaine, déclarée comme LA ville du monde à découvrir en 2017 par Lonely Planet, il s'agit bien sûr de la magnifique ville de BORDEAUX. Découverte du Musée d'Aquitaine avec des spécialistes à notre disposition, découverte du beau Jardin Public bordelais pour un pique-nique convivial suivi d'une visite guidée par des guides spécialisés du centre historique classé



au Patrimoine de l'UNESCO.

Un beau moment de plaisir aussi le vendredi 9 juin, un concert citoyen par les élèves suivi d'un très agréable moment convivial et amical organisé par la mairie et l'Association des Parents d'Elèves pour fêter le départ de 3 d'entre nous qui garderont un excellent souvenir de leurs belles années dans le charmant village de Sérignac.

**Les enseignants de l'élémentaire**



Départ de trois de nos collègues,  
merci à vous et bonne continuation  
dans vos nouvelles vies.



## SERIGNAC 2400 ANS D'HISTOIRE Épisode IV (suite) par Gilbert Thieffry.

### *La Famille de Lamothe (1365-1562)*

D'Argent à l'Arbre (vert) de Sinople lié or, accosté de deux étoiles de gueules ( rouges) : Devise : « Tout ou rien ... ». Jean d'Armagnac tout en gardant le Bruilhois cède le 7 juin 1365 notre bastide en faveur de Noble Gaillard de Lamothe, famille aux origines chevaleresques. Elle semble garder notre bastide jusqu'en 1562. Jean conserve néanmoins pour lui la supériorité de l'hommage et le serment de fidélité. Il désire par conséquent que les premiers appels de sentences rendues par le juge de Sérignac soient portés par le dit Gaillard à son lieu de Laplume. Guillaume de La Mothe et l'oncle, sinon le père de Bertrand de Lamothe enfermé par son cousin Jean de Ferréol pendant sept ans au Château de Bruch avec défense de changer de linge ou de couper ses cheveux. En 1369 un de leur parent, Arnaud Guilhem de Lamothe, sur l'instigation du duc d'Anjou, refuse l'obéissance au roi d'Angleterre.

Jean V d'Armagnac vend la vicomté à Jean Poton de Xaintrailles (Blason) le 8 mars 1451 pour 10000 écus.

Jean Poton de Xaintrailles suit Jeanne d'Arc dès le début. Il la seconde au siège d'Orléans (1429) et force les Anglais à lever le siège de Compiègne (1430). Fin de la guerre de 100 ans le 17 juillet 1453 à Castillon. Jean Poton de Xaintrailles décède le 7 octobre 1461

Notre village passe ensuite sous l'autorité de Catherine de Vendôme comtesse de Vendôme et de Castres puis de Jean d'Estuer décédé vers 1470). Jean d'Estuer sénéchal du Limousin se marie en deuxième noce avec Catherine Brachet Dame de Tonneins et Grateloup.

### *Les vicomtes de Rochechouart ( 1470-1555)*

En 1470, Anne, fille unique de Foucaud de Rochechouart, épouse Jean de Pontville, chambellan de Charles de France duc de Guyenne qui possède le bruilhois. Il est frère de Louis XI.

En 1504 Louis XII accorde des privilèges à Sérignac ainsi que Antoine duc de Vendôme et comte d'Armagnac en 1553. Effectivement les consuls obtiennent du bailli de Laplume l'autorisation de porter le chaperon mi-parti rouge et noir (distinction honorifique) mais aussi d'imposer une gabelle sur le vin et de mettre en ferme les boucheries. Ainsi les revenus de la communauté sont considérablement augmentés. Antoine duc de Vendômois et comte d'Armagnac confirment les coutumes et privilèges accordés à nos concitoyens.

### *Les rois de Navarre (1555-1589)*

En 1555 le Bruilhois passe aux mains des rois de Navarre. Jeanne d'Albret dévouée à la religion réformée supporte mal la présence de la famille de Lamothe de conviction profondément catholique. Celle-ci la comprend et abandonne terres et seigneurie de Sérignac. La reine peut donc vendre le 30 octobre 1562 Sérignac à Jean de Secondat seigneur de Roques ainsi que les villages de Montesquieu, Roquefort, Segougnac et Goulard.

### *La Famille de Secondat (1562-1606)*

Jacob ou Jacques de Secondat né à Agen le 12 décembre 1576 seigneur de Montesquieu, de Goulard et Castelnoubel, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi Henri III de Navarre ( Henri IV comme roi de France) et de Louis XIII, Chevalier de l'ordre de Saint-Michel porte d'abord le nom de Roques et de Sérignac. Il prend celui de Montesquieu à la mort de son frère Jean-Henri tué à la bataille de Middelburg en 1604. C'est en sa faveur et celle de sa famille qu'est érigée en baronnie la terre de Montesquieu par lettres patentes de février 1606 signées par Henri IV. C'est suite à ces lettres que Jacques de Secondat baron de Montesquieu abandonne Sérignac qui devient dès lors ville royale.

C'est son petit-fils, Jean-Baptiste de Secondat, écuyer, baron de Montesquieu, président à mortier au Parlement de Bordeaux (L'office de président à mortier est l'une des charges les plus importantes de la justice française de l'Ancien régime ), qui ayant perdu son fils unique, se démet de sa charge en faveur de son neveu l'illustre Charles Louis de Secondat, baron de La Brède et de Montesquieu. Penseur politique, précurseur de la sociologie, philosophe et écrivain français des Lumières, né le 18 janvier 1689 à La Brède et mort le 10 février 1755 à Paris.

### *Sérignac ville royale*

La dernière année de son règne, Henri IV règle les foires et les marchés. Sérignac a dès lors deux foires, qui se tiennent le 14 juillet et le 24 septembre, et des marchés hebdomadaires le jeudi. Mieux que cela, le Bruilhois étant entré dans le domaine royal, les censives sur les terres sont établies à raison d'un sou par an et par carterée (Mesure de superficie), taux bien inférieur à celui qui est appliqué dans les juridictions seigneuriales...

En somme, Sérignac traverse sans histoire, effacée et modeste, les deux derniers siècles de l'Ancien régime.

(A suivre )

